URL :http://www.lagazettedescommunes.com/
PAYS :France
TYPE :Web Pro et Spécialisé

9 November 2026 - 08:35
Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

Comment réinventer des projets d'énergies renouvelables

Attention, changement en cours dans les renouvelables : le soutien de l'État aux projets est orienté à la baisse, en particulier dans le photovoltaïque et la méthanisation. De l'acceptabilité des riverains au raccordement aux réseaux, les défis étaient déjà multiples. S'ajoutent de nouveaux équilibres économiques à trouver, réinterrogeant le rôle des acteurs locaux. Éolien, photovoltaïque, méthanisation… Comment gérer ces multiples contraintes sur lesquelles les collectivités sont en première ligne ? Comment intégrer les renouvelables aux territoires dans un contexte d'incertitudes ? 1• Jouer la transparence

Faut-il encore espérer une aide de l'État au solaire ? On peut en douter. La tendance est à une réduction des volumes éligibles à un soutien public . Les développeurs de projets le savent : « cela rebat les cartes », prévient Pierre-Marie Berlingeri, directeur général de Girasole Énergies. « Nous connaissons par ailleurs les contraintes budgétaires des collectivités. Forcément, des projets seront abandonnés ou ralentis. Mais cette situation peut aussi accélérer les projets d'autoconsommation en tiers investissement. »

« Dans les territoires, le rôle des parties prenantes s'en trouve aussi modifié », souligne Olivier Pistien, directeur général de l'Agence régionale énergie climat (Arec) du Centre-Val de Loire : « dans le photovoltaïque, on constate le passage du rôle de producteur à celui de producteur-fournisseur, notamment à travers des modèles d'autoconsommation et de vente de gré à gré. Nos structures locales doivent s'adapter. » Ces nouveaux modèles amènent à échanger avec des consommateurs et des agrégateurs. « Davantage d'acteurs dans les projets, c'est plus de complexité. Ce qui prend plus de temps. » L'éolien reste, lui, confronté à des enjeux d'acceptabilité. « D'abord, parce que certains territoires en ont marre d'être sollicités. Ensuite, parce que l'acceptabilité des élus n'empêche pas les recours », souligne Jérôme Causse, en charge à l'Arec Centre-Val de Loire d'une société d'économie mixte (SEM) et d'une société publique locale (SPL) positionnées sur les renouvelables. Ajoutez les contraintes de raccordement au réseau, le déploiement des renouvelables électriques entre dans une période d'incertitudes.

Le gestionnaire de réseau Enedis a raccordé 6,6 GW en 2025. « Cette cadence a ainsi triplé depuis 2019 », chiffre Cédric Boissier, son directeur raccordement. « La France possède un réseau électrique bien dimensionné qui disposait jusqu'ici de marges suffisantes pour raccorder en masse. Mais des tensions apparaissent. Il faut en tenir compte. » Enedis estime à 10 % la part des zones couvertes par un poste source arrivant à saturation pour les renouvelables et nécessitant des investissements. Un nouvel outil est proposé pour anticiper ce sujet : Enedis a mis en ligne une cartographie distinguant les endroits « où il est facile de raccorder et où ce sera plus compliqué à court terme. » Dans ce contexte, trois impératifs s'imposent pour faci-liter le développement des renouvelables : « travailler au maximum en amont avec les porteurs de projets, vraiment s'inscrire dans l'écosystème local et jouer la transparence », insiste Olivier Pistien. Dans un rapport prospectif paru en début d'année sur l'accélération de la transition énergétique dans les territoires, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) le soulignait aussi.

Hors électricité, la méthanisation n'est pas en reste . Son cadre a changé début 2026 avec l'instauration des certificats de production de biogaz. Ensuite, la remise en cause cette année par le gouvernement du tarif d'achat pour les petites unités a encore plus semé le trouble. Tout comme la communication de l'État sur l'accélération de l'électrification. « Quelle place pour la méthanisation ? Faut-il privilégier le tout électrique ? J'en doute », interroge Olivier Pistien.

En Normandie, une association de vingt-sept salariés, Biomasse Normandie, assure depuis plusieurs années des missions d'animation des filières méthanisation et bois énergie. « Avec les changements de cadre, nous ne serons plus sur les mêmes typologies de projets. Leur développement passera sûrement davantage par des énergéticiens. Ce ne sera pas la même taille d'installations, ni le même lien à la terre et au territoire », pressent Marie Guilet, sa directrice. « Ce qui va nous demander d'adapter nos outils d'accompagnement. » Pour Biomasse Normandie, le développement de la filière passe par la quête de synergies entre les acteurs concernés avec le rôle de « brique de neutralité » joué par l'association. Comme une illustration aux recommandations de la CRE, Biomasse Normandie met d'ailleurs l'accent sur le développement d'une culture locale de l'énergie et la transparence. Par exemple, pour dissiper les craintes, l'association met notamment en avant les résultats des contrôles que la direction régionale de

Tous droits de reproduction réservés
Pickanews

l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) réalise sur les méthaniseurs existants.

Toutes filières confondues, les collectivités constatent que le sort des renouvelables est variable. « À Saint-Sulpice, en Savoie, un parc éolien a bien été mis en service en avril dernier par VSB France et son inauguration a été un succès », juge la maire Dominique Ondet. « Je ne pensais pas qu'il y aurait autant de monde : 40 personnes alors que le village n'en compte que 85. » Mais sur la même commune, un autre projet est en stand-by, car situé dans un couloir de vol à proximité d'une base militaire. Un projet agrivoltaïque a aussi vu son permis de construire refusé par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPnaf). Cela dit, dans la population, « les projets renouvelables sont plutôt acceptés. Il faut simplement les expliquer », relève la maire du village.

Comment donc surmonter ces contraintes ? « Avant de parler tactique, il y a un enjeu de narratif », défend Carine Sebi, directrice de l'institut Energy for society et de Grenoble École de Management (GEM, Isère), qui a coordonné des travaux d'experts sur l'acceptabilité de l'éolien et de la méthanisation. Canicule, pouvoir d'achat, emploi… « Il ne faut pas présenter les renouvelables comme des projets de décarbonation exogènes, mais comme une réponse à des besoins de la population », conseille-t-elle. « Le développeur peut faire beaucoup, mais il faut que le pouvoir public prenne le relais. Raconter un récit cohérent avec les conditions bioclimatiques, démographiques, économiques… et donner à voir à quoi ressemblera le territoire demain. »

2• Faciliter les projets

Dans la pratique, « nous avons identifié quatre stratégies pour favoriser l'acceptabilité des renouvelables », liste Carine Sebi. Pêle-mêle : partager la valeur générée par les centrales ; offrir des compensations financières, y compris indirectes comme une aide pour baisser les consommations d'énergie ; réduire la taille de l'unité ou la déplacer ; partager la gouvernance. À Brion, dans l'Indre, pour accompagner un projet éolien, le développeur Valeco a par exemple financé des kits solaires plug & play [Ndlr : brancher et utiliser] pour les habitants. Autre option, plus technologique : le développeur et fabricant d'éoliennes Poweend propose des turbines de tailles réduites pour faciliter leur intégration. D'une puissance de 1 mégawatt (MW) seulement, son nouveau modèle mesure 50 mètres de haut et 80 mètres en bout de pale. Pas besoin d'autorisation environnementale. Un permis de construire suffit. L'idée est d'implanter ces éoliennes dans des zones industrielles, ou a minima artificialisées, puis d'y mener des opérations d'autoconsommation collective avec des entreprises et collectivités locales. Une première est envisagée à Saint-Python, dans le Nord, avec l'agrégateur Bohr Energie.

Cette combinaison d'un foncier artificialisé et d'une boucle d'autoconsommation collective est mieux connue dans le solaire. C'est le modèle développé à Mâcon, en Saône-et-Loire, par les sociétés Smeg et Sereny Sun. Leur centrale a été mise en service en mars. « Le projet était porté par la mairie. C'est aussi un site assez isolé avec une très faible covisibilité », analyse Olivier Marchand, directeur énergies renouvelables de la Smeg. La commune avait lancé un appel d'offres pour un projet solaire sur « un ancien site de dépôt d'ordures inconstructible dont l'entretien nous coûtait très cher », raconte le maire de Mâcon, Jean-Patrick Courtois. « Des réunions ont été organisées avec les riverains. Quand ils ont vu les conditions de vente de l'électricité, les sceptiques ont vite été convaincus », raconte-t-il.

À Bordeaux (Gironde), dans le biogaz cette fois, une zone originale a été choisie : le port. « Alors que l'économie de beaucoup de ports repose sur les énergies fossiles, nous avons cherché à valoriser des fonciers disponibles sans générer plus de trafic maritime », justifie Michel Le Van Kiem, directeur développement et innovation du Grand Port Maritime de Bordeaux. Au lancement du projet en 2017, la méthanisation était peu répandue, surtout en zone urbaine. « Dès le début, nous avons missionné un bureau d'études spécialisé en concertation. Une zone portuaire a l'avantage d'avoir déjà une organisation pour échanger avec les acteurs locaux. Nous avons aussi proposé aux élus et riverains des visites d'autres méthaniseurs pour dissiper les peurs, et diffusé des courriers dans les boîtes aux lettres », liste Laurent Larpin, responsable développement pour le Sud-Ouest du développeur CVE biogaz, retenu sur appel d'offres. Le choix du foncier a été décisif : « l'accès routier était adapté, l'unité s'intègre dans le décor, il n'y a pas de maison à côté. » Même si le terrain n'est pas exempt de toutes contraintes : il a fallu s'adapter au risque de crues et à la présence de sites Seveso. En matière de foncier, le plus délicat concerne probablement l'agrivoltaïsme. Pour défendre le point de vue des collectivités à ce sujet, l'association Amorce a signé une charte avec le syndicat France Renouvelables. Pensée comme un cadre de bonnes pratiques, elle est construite autour d'engagements des parties prenantes pour déployer des pro-jets « qualitatifs ». Quelle que soit la filière, parmi les

Tous droits de reproduction réservés
Pickanews

développeurs, certains misent particulièrement sur la proximité avec les territoires. C'est le cas de Seider dans l'éolien. Présent en Centre-Val de Loire et en Normandie, il a ouvert une antenne en septembre en Bourgogne-Franche-Comté. « Notre ADN est d'être proche de nos projets, à 1 h 30 maximum », présente David Fily, responsable du nouveau pôle local. Sur chaque projet, « nous communiquons dès que nous plantons un mât de mesure. » Le développeur a l'habitude des permanences d'information, mais il constate : « les gens se déplacent moins qu'avant. » Alors il faut multiplier les supports. Bulletins d'information, site Internet, porte à porte… Depuis 2024, Seider travaille aussi avec des spécialistes de la concertation. Le développeur EH2 recherche, lui, l'intégration des collectivités à la gouvernance et au capital des projets. « Notre démarche commence par une étude technico-économique du potentiel du territoire. Puis se pose la question du tour de table : qui investit ? », présente son cofondateur Mathieu Van Haesebroeck. « Nous poussons pour que le tour de table soit construit très tôt », abonde l'autre cofondateur Julien Chaumont. Dans ses projets, EH2 peut partager l'actionnariat avec la commune, la communauté de communes, une SEM ou un fonds régional. Par exemple, la communauté de communes du Val-de-Drôme a délibéré favorablement début 2026 sur un projet photovoltaïque. Elle investira aux côtés du développeur et du fonds régional Oser. Dans certains cas, EH2 peut même être absent du capital de la société de projet et se contenter du rôle de développeur, comme pour le parc éolien de Roanne, dans la Loire, porté à 80 % par Roanne Agglo et à 20 % par le fonds régional Oser. « Quel que soit le montage retenu, toutes les décisions sont prises à l'unanimité pour que l'acceptabilité du projet soit maximale », précise Mathieu Van Haesebroeck.

Une offre d'électricité locale

Les habitants de Genouillé, en Charente-Maritime, peuvent bénéficier de 600 euros de réduction sur leurs factures en souscrivant à un contrat d'électricité local. Un parc éolien de 11,34 mégawatts, a été construit par PNE France et mis en service en août 2025, puis revendu à Sorégies dans la foulée. Sorégies propose maintenant aux habitants de souscrire à l'offre d'électricité verte de sa filiale Alterna, labellisée « Vertvolt » par l'Ademe, et de bénéficier d'une remise de 25 euros par mois pendant deux ans, elle-même financée par PNE France. « Ce projet a été lancé en 2015. La population a toujours été informée. Il y a eu des réunions publiques, des distributions de flyers, des affichages sur les panneaux municipaux, des publications sur Facebook », se souvient l'actuel second adjoint et ancien maire de Genouillé de 2020 à 2026, Jean-Michel Soussi. Même si une association s'est constituée tardivement pour contester le projet, « le parc éolien a été – je pense – globalement bien accueilli. » L'idée de soutenir la mobilité électrique sur le territoire avait aussi été présentée aux élus. Ils ont préféré l'offre d'électricité verte, car ils l'ont jugée susceptible de toucher plus d'habitants.

3• Se former localement

« Il y a un enjeu majeur pour les élus : comprendre ce qu'ils sont en droit d'attendre des développeurs », défend Anne-Lorène Vernay, professeure associée à GEM. L'établissement isérois prépare pour cette fin 2026 une nouvelle formation sur les énergies renouvelables destinée aux élus, en partant d'un constat : il peut y avoir chez les élus locaux un déficit de compréhension des enjeux et une asymétrie entre leurs perceptions et celles des citoyens. « Notre formation vise à objectiver tout cela et faire comprendre qu'on pense parfois avoir de bonnes idées, mais qu'il faut savoir les chiffrer voire changer d'avis. » Organisée sur une journée, cette formation décrypte la transition énergétique depuis l'échelon européen jusqu'aux territoires, puis elle propose de « jouer avec trois scénarios de développement de la méthanisation : un projet agricole, un autre de taille XXL et un dernier porté par une SEM. » Autre formation disponible, celle du réseau Cler, en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France, Intercommunalités de France, France Villes et territoires durables, et le soutien financier de l'Ademe, de la Banque des territoires et de GRDF. Sa troisième édition est dispensée au dernier trimestre 2026, à distance, et sera ensuite accessible en replay. « Elle a été pensée pour des élus locaux en zones rurales indécis et en recherche d'informations. L'idée est que les élus et les techniciens des services la suivent ensemble », décrit Pauline Michaud, responsable de projet au Cler. Quel montage privilégier ? Comment impliquer la population et maximiser les retombées locales ? L'objectif est d'aider élus et techniciens à définir quelles filières d'énergies renouvelables sont adaptées à leur territoire et leur donner des ressources, par exemple des contacts pour avoir un premier niveau de conseil gratuit.

Les actions d'information peuvent aussi être structurées localement. Illustration : l'association Biomasse Normandie, au nom de ses missions d'animation de la filière méthanisation, a développé divers outils pour

Tous droits de reproduction réservés

Pickanews

informer les élus et techniciens, à l'image d'une « fresque de la méthanisation ». Conçue pour aider à comprendre la filière de manière interactive, elle s'inspire de l'idée de l'association « La Fresque du climat » pour la réalisation d'atelier pédagogique et collaborative sur les enjeux climatiques. Biomasse Normandie propose aussi un « métha quiz » pour fournir un socle de connaissances sur la méthanisation. Ces outils pédagogiques complètent ceux plutôt destinés aux porteurs de projets, tels qu'une charte et un « kit acceptabilité » pensés pour déterminer « quelles informations donner, à quel moment et sous quelle forme », présente Marie Guilet, la directrice. Dit autrement, comment faciliter le dialogue entre porteurs de projets, riverains et élus.

Le solaire en bord de mer

Installer des ombrières photovoltaïques sur un parking peut sembler simple : il s'agit d'une zone artificialisée. Mais à Saint-Julien-en-Born, dans les Landes, le parking de 260 places en question jouxte la plage de Contisles-Bains et des sites remarquables comme un phare. « Forcément, le projet d'ombrières de 500 kW a d'abord suscité des interrogations », raconte Pierre-Marie Berlingeri, directeur général de Girasole Énergies. La recette pour y répondre : la pédagogie, le choix d'une structure en bois plus coûteuse mais mieux acceptée, le financement participatif et la possibilité de réaliser une opération d'autoconsommation collective.

Tous droits de reproduction réservés

Pickanews